



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 19/11/2024

Date d'affichage : 19/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Stéphanie LEVILLAIN, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Dominique CATEL

Etaient Absents : Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Alain RASSET
Armelle POIRIER, excusée
Véronica TROGLIA

Mme Martine BUISSON a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	1
Votants	16

OBJET :

GÉNÉRATION VÉLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le 10 octobre dernier (accompagné de Mme Artur), Mr Gaspar Président de « Dieppe and Co à vélo »

Mr Gaspar souhaitait exposer l'objectif du dispositif d'Etat, le « savoir rouler à vélo »

Ce projet concerne les enfants de 6 à 11 ans et plus particulièrement les CM1 et CM2. C'est un enjeu primordial qui permet d'inscrire durablement la pratique du vélo comme un moyen de transport quotidien. Les enfants apprennent à se déplacer à vélo de manière autonome et sécurisée.

Mme Artur s'est rapprochée de Mme Hamon afin d'obtenir un avis mais celle-ci ne semble pas intéressée par ce projet, l'ensemble des activités de cette année étant déjà prévu et planifié.

Le coût d'une session (regroupant 12 élèves) s'élève à la somme de 1700 € avec prise en charge de 50% des frais, financée par le Ministère des transitions écologiques et différents autres financeurs. Il resterait ainsi à la charge de la Commune, la somme de 850€.

Un intervenant de l'association ainsi qu'un parent bénévole seraient nécessaire à l'accompagnement du groupe. Ce parent devra, en amont, avoir réalisé une formation de 2h.

D'autre part, la cour de récréation devra être laissée à disposition.

A la fin de la session et afin de valoriser l'organisme 'Savoir rouler à vélo » une cérémonie officielle serait organisée afin que chaque enfant reçoive une attestation.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas donner suite à ce projet estimant que le coût est trop onéreux au vu du nombre d'enfants concernés

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20241125-66-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Affichage : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation